

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE



LE MAGAZINE DU CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE

N° 132
SEPTEMBRE 2014

CONGRÈS et ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



LE BILAN - LE PROJET

37^e CONGRÈS

LE NOUVEAU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
PAGE 4

LE PROJET DU SCPN AU TRAVERS DU DISCOURS
AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
PAGE 7

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

MODE D'EMPLOI
PAGE 11



J'ai choisi **Lyria** :
l'offre globale
qui protège
ceux qui protègent

La **MGP** vous écoute et vous propose un bilan personnalisé : **santé & prévoyance** (salaire, primes, dépendance, décès, épargne, retraite).

Plus d'infos : www.mgp.fr
09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

MGP
La force d'être ensemble



Sommaire

DOSSIER

37^e CONGRÈS

- 4 Le nouveau Secrétariat Général
- 7 Discours du Secrétaire Général au Ministre de l'Intérieur lors du 37^e congrès
- 11 Bilan et perspectives

ÉLECTIONS

PROFESSIONNELLES

- 14 Un contexte nouveau
- 17 Élections professionnelles 2014 et rapprochement des syndicats de commissaires : une occasion manquée ? A vous d'en juger !
- 18 Les nouvelles instances décisionnelles : focus sur les comités techniques
- 20 Le vote par correspondance

LU POUR VOUS

AGENDA

LA TRIBUNE

DU COMMISSAIRE

N° 132

SEPTEMBRE 2014

Directeur de la publication :
Nathalie SKIBA

Éditeur :
TCP MEDIA DIFFUSION
Tour Gambetta
1 et 2, square Henri Regnault
Appt 163 - 92400 COURBEVOIE

Crédit photos :
Syndicat des Commissaires
de la Police Nationale

Rédacteur en chef :
Céline BERTHON

Conception :
Agence Dix-Huit
18, rue de Thiboumercy - 75 015 Paris

Exécution et impression :
Guivarch l'imprimerie
6, rue Guynemer - 22190 PLÉRIN
Tél. : 02 96 79 87 77

 IMPRIM'VERT®

Dépôt légal :
à parution

N° CPPAP :
0 517 S 06954



ÉDITO

Chers collègues,
A nouveaux enjeux, équipe nouvelle et nouvelle Tribune...

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir une Tribune transformée et rénovée à l'image du SCPN dont la volonté de demeurer toujours attentif à vos attentes et préoccupations, dans le respect de votre diversité et des réalités qui sont les vôtres, n'est plus à démontrer.

Ce numéro « spécial élections professionnelles » vous parvient à un moment où des choix importants, décisifs, se profilent pour l'avenir de la représentation des commissaires de police et, partant, pour leur existence au sein d'une Police Nationale aux contours eux-mêmes menacés.

À quelques semaines d'échéances électorales primordiales pour l'ensemble des fonctions publiques, et particulièrement en leur sein pour la Police Nationale qui pourrait bien connaître un véritable « big bang syndical », nous avons souhaité que vous puissiez disposer - regroupés dans une Tribune du Commissaire repensée - de l'ensemble des éléments du bilan et des projets du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale.

Nous savons que la période qui va s'ouvrir est propice aux caricatures grossières, raccourcis hasardeux et dérives démagogiques, tous Corps confondus d'ailleurs.

C'est pourquoi nous souhaitons vous faire la démonstration que le SCPN n'a pas attendu la proximité des élections professionnelles pour développer projets et propositions, la densité de l'activité au cours des quatre années écoulées et notre régularité à vous en rendre compte étant là pour vous en convaincre, s'il était besoin.

Le congrès du SCPN a été l'occasion d'élire un nouveau secrétariat général - à l'assise volontairement élargie - et un bureau national renouvelé pour traduire mieux encore au niveau syndical la diversité et le dynamisme de notre Corps. Tout en assurant l'heureuse respiration dans la continuité que permet le renouvellement des têtes, gage de légitimité renforcée à l'heure où se profilent des choix stratégiques.

Il a aussi et surtout été l'occasion de débats et de choix sur les orientations du service public de sécurité, sur les moyens humains, techniques et juridiques qui font aujourd'hui défaut aux policiers dans l'exercice de leurs missions, et sur l'absolue nécessité du développement d'une gestion qualitative et

individualisée des commissaires de police. Comment croire, en effet, que l'on déploiera au profit du plus grand nombre une gestion des ressources humaines refondée si l'on ne veut ou ne sait pas le faire pour un Corps de 1700 fonctionnaires seulement ?

La responsabilité d'une organisation syndicale de chefs de service et de cadres dirigeants de la Police est de demeurer un acteur impliqué de la défense des intérêts individuels et collectifs des commissaires de police, au plus près de chacun d'entre eux. Mais c'est aussi de peser de tout son poids sur la définition des politiques de sécurité et les réformes structurelles qui en découlent nécessairement.

La préoccupation des commissaires de police est immense, voire inédite, quant au devenir de la mission qui leur est confiée. Vous trouverez ainsi dans les pages qui suivent les axes majeurs qui guideront la définition du visage des forces de sécurité en France. Car ne nous y trompons pas, passée la période de « trêve sur les dossiers de fond » liées aux élections en cours, l'année 2015 devra s'accompagner du lancement de lourds chantiers structurels.

Sur ce sujet majeur, comme sur d'autres, nous avons souhaité - c'est un marqueur fort de notre organisation syndicale - que le débat ne soit pas capté et que chacun puisse s'exprimer. C'est ainsi que dans les mois qui viennent, nous vous associerons aux réflexions et débats qui ne manqueront pas de se présenter.

Les élections se présentent pour la première fois sous l'angle nouveau de l'application de la loi sur la rénovation du dialogue social, définissant des règles nouvelles, et contraignant à des stratégies inédites mais dont nous voulons faire une opportunité. En plus de modalités rendues complexes par la multiplication des votes, vous allez devoir vous prononcer sur des accords qui nous font sortir des schémas du syndicalisme par Corps tel que nous le connaissions et pratiquions jusqu'alors.

Pour vous convaincre de faire le bon choix et dépasser les (re)présentations inexactes, vous trouverez dans quelques fiches qui se veulent pratiques les réponses aux questions élémentaires qui se posent à nous : pourquoi et où voter (focus sur les instances décisionnelles), pourquoi avoir rejoint la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur (FASMI), et quelles sont les bonnes raisons qui devraient vous faire soutenir le SCPN.

Bonne lecture, et n'hésitez pas surtout à réagir à ce nouveau format de votre Tribune.

Céline BERTHON
Secrétaire général

DOSSIER

37^e CONGRÈS

LE NOUVEAU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

C'EST UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AU FORMAT ÉLARGI QUE J'AI SOUHAITÉ PRÉSENTER AUX SUFFRAGES LORS DU 37^È CONGRÈS DE NOTRE ORGANISATION.

Stratégie volontaire et assumée, destinée à mettre au service du Corps une équipe à l'efficacité et à la représentativité renforcées, à l'image des attentes et réalités des commissaires de police dans leur diversité.

Diversité non pas des directions mais des métiers et filières : investigation, paix publique, coopération internationale, renseignement... : vos représentants nationaux incarnent la plupart des métiers exercés par nos collègues.

Diversité également des origines géographiques, afin de ne pas céder à la tentation d'un syndicalisme parisieniste.

Assises et personnalités complémentaires enfin, afin d'offrir, dans cette équation particulière qu'est le syndicalisme au sein d'un Corps numériquement faible, les possibilités de relations interpersonnelles variées et démultipliées.

Disposant de droits syndicaux issus des élections de 2010, le SCPN ne bénéficie toutefois que de deux détachements à temps plein pour l'exercice d'un mandat syndical. C'est pourquoi, parmi vos représentants, seuls deux sont détachés, le troisième demeurant en fonction, gage de maintien du lien avec les réalités quotidiennes d'un commissaire de police en exercice.

Dans le cadre du mandat qui nous a été confié par le Congrès, nous nous sommes engagés à défendre et affirmer, au nom du SCPN :

UN ATTACHEMENT FORT AU METIER DE COMMISSAIRE DE POLICE, dont nous voulons défendre l'identité, la

technicité, la diversité et la cohérence. Nous sommes ainsi particulièrement attentifs à la défense du Corps de Conception et de Direction et de l'institution.

UNE VOLONTE FORTE DE DEFENSE INDIVIDUELLE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMISSAIRES DE POLICE, pour être présents à leurs côtés à chaque étape de leur vie professionnelle, et les défendre lorsqu'ils sont injustement mis en cause en mettant à leur disposition l'ensemble des moyens matériels et juridiques qui sont les nôtres.

UN SYNDICALISME FERME ET COMBATIF MAIS AUSSI RESPONSABLE ET CONSTRUCTIF, de nature à s'opposer aux dangers qui guettent notre institution et à contribuer à l'émergence des solutions et évolutions nécessaires à l'adaptation du service public de la sécurité, dans le respect du Corps de Conception et de Direction.

UN SYNDICALISME UNITAIRE, FEDERATEUR ET SOLIDAIRE, opposé à tout clivage, ouvert à tous les commissaires de police, et attaché à des valeurs d'éthique et de déontologie.

UNE INDEPENDANCE ET UNE NEUTRALITE ABSOLUES, enfin, seules garantes de positions et analyses guidées par le seul intérêt du service public et du Corps de Conception et de Direction.

Céline BERTHON

« C'est un secrétariat général d'un format élargi que j'ai souhaité présenter à l'occasion du Congrès du SCPN. »



Jean-Luc TALTAVULL, Céline BERTHON et Richard THERY

Jean-Luc TALTAVULL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU SCPN

Intégrant l'ENSP en septembre 1998, j'étais immédiatement séduit par l'état d'esprit de cette grande maison aux multiples métiers et aux nombreuses bonnes volontés. Je garde un souvenir fort des échanges avec les collègues issus des voies internes de recrutement, comme de la scolarité en alternance qui offre une belle opportunité de découvrir de l'intérieur les différentes directions du périmètre DGPN.

C'est à cette époque que remonte mon souhait de préférer un parcours professionnel varié à une carrière plus linéaire.

Après deux années à découvrir le difficile mais exaltant métier de chef de circonscription au sein de la DDSP 92 (CSP SEVRES), je gagnais les rangs de la PJPP par goût de la recherche de la vérité. Trois années et demie passées à la 2^e DPJ (section des enquêtes générales et financières, en charge des VMA non spécifiques et des crimes sexuels notamment) me permettaient de développer ma connaissance de la procédure pénale policière et d'apprécier l'engagement des enquêteurs, notamment dans l'accompagnement des victimes.

Appelé à servir à la Brigade de Répression du Banditisme, dont l'humilité et la compétence des personnels m'ont touché, je quittais à regret ce service exigeant pour effectuer une triple mobilité (promotionnelle, fonctionnelle et géographique) au sein de l'actuelle Direction de la Coopération Internationale (DCI, ex-SCTIP), en tant qu'Attaché de Sécurité Intérieure

près l'ambassade de France à Berlin.

C'est à ce poste que je découvrais pour la première fois l'importance de l'écoute syndicale, me retrouvant bien malgré moi impliqué dans la guerre d'influence que se livraient alors, à l'international, Police et Gendarmerie.

Après quatre années passées au service de la relation franco-allemande dans le champ de la sécurité intérieure, je souhaitais revenir aux fondamentaux du métier de commissaire et me sentais prêt à une immersion dans les quartiers sensibles.

Je sollicitais donc une affectation à la DCSP.

Après quelques péripéties inhérentes aux retours de l'étranger (la mobilité est valorisée au départ mais pas au retour !), je me voyais confier la responsabilité du commissariat central de Creil (60).

C'est avec honneur et délectation que je découvrais le quotidien des hommes et des femmes qui font la Police Nationale des quartiers pauvres, dévoués au service du public nonobstant l'indifférence - voire l'hostilité - à laquelle ils sont régulièrement confrontés.

Durant deux ans et demi, je me suis efforcé de renforcer notre présence et l'efficacité de notre action, notamment à travers la mise en place d'une zone de sécurité prioritaire aux moyens trop limités, aidé en cela par un commissaire central adjoint efficace, des officiers compétents et des gradés et gardiens courageux et impliqués.



Si j'ai pu savourer la richesse (d'expérience !) que procure la mobilité, ma famille et moi en connaissons aussi le prix (célibat géographique, perte d'emploi du conjoint, retard relatif à l'avancement...)

Lorsqu'il y a quelques mois Céline BERTHON m'a proposé de rejoindre les rangs du SCPN malgré ma quasi virginité syndicale, j'ai rapidement été séduit par cette possibilité qui m'était donnée de porter au plus haut niveau les attentes et besoins des chefs de police, assister les collègues à toutes les étapes de leur vie professionnelle, et défendre les intérêts des commissaires dont l'engagement et la valeur honorent le Corps de Conception et de Direction.

Peut-être aurai-je aussi la chance de contribuer un tant soit peu à l'urgente redéfinition des missions prioritaires de la Police Nationale, préalable indispensable à une réorganisation en profondeur de ce grand service public de la sécurité, qui souffre aujourd'hui et veut s'adapter aux défis du temps présent.

Quoiqu'il en soit, je me réjouis de faire votre connaissance lors de l'un ou l'autre de nos déplacements, et vous redis ma fierté de vous servir.

Jean-Luc TALTAVULL

Richard THERY,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU SCPN



**Direction
du Renseignement
de la Préfecture
de Police**

Agé de 42 ans, pacsé et père de trois enfants, je suis actuellement en fonction à la Direction du Renseignement de la Préfecture de Police.

Après une première carrière de près de 6 années en tant que membre du Corps de Commandement au sein de la DCPJ, j'ai obtenu le concours externe de commissaire de police en 2003. Issu de la 55^e promotion, j'ai successivement occupé les fonctions de chef des CSP Puteaux et Issy-les-Moulineaux puis de commissaire central du 6^e arrondissement de Paris avant d'être nommé en 2012 adjoint au sous-directeur en charge des extrémismes à potentialité violentes et chef de la section de lutte anti-terroriste. Ce parcours m'a permis de connaître et de m'acculturer à différents métiers

de la Police Nationale : Police Judiciaire, Sécurité Publique et Renseignement.

Profondément attaché à la Police Nationale, à ses métiers et au Corps de Conception et de Direction, j'ai toujours eu à cœur de m'intéresser à mon univers professionnel bien au delà de mes propres fonctions.

Homme de conviction, j'ai trouvé au travers du syndicalisme la possibilité d'influer et de contribuer aux choix qui façonnent l'avenir de notre profession.

L'adhésion au SCPN s'est imposée comme une évidence. Au-delà de la nécessaire alchimie humaine, il m'a permis de m'engager en prenant appui sur les valeurs essentielles d'un syndicalisme fédérateur et solidaire, combatif et ferme, constructif et responsable,

mais surtout doté d'une vraie indépendance et d'une neutralité absolue uniquement guidé par le seul intérêt du corps et du service public.

Mon engagement aux côtés du SCPN remonte déjà à 2008. Après avoir été responsable de la section des Hauts de Seine, j'ai participé à la création de la section Préfecture de Police dont je suis le responsable depuis mon élection le 1^{er} décembre 2009.

Je suis fier d'appartenir au SCPN et de porter ses valeurs, opposées à tout clivage. C'est donc avec grand plaisir mais aussi conscient des responsabilités et des enjeux que j'ai accepté de poursuivre cet engagement à un niveau national.

Richard THERY

DOSSIER

DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR LORS DU 37^e CONGRÈS

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons devant le 37^e Congrès du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale, qui rassemble aujourd'hui les représentants du Corps de Conception et de Direction... de notre Police Nationale,... de votre Police Nationale.

C'est aussi avec une émotion particulière, que je ne peux taire, après un week-end à nouveau marqué par un drame traduisant la forme ultime du dévouement des forces vives que sont les policiers. Je pense bien entendu à Sandrine MORTAS, à sa famille, ses collègues et amis, et aussi, tout particulièrement à son chef de service présent dans la salle aujourd'hui.

Nous avons déjà eu l'occasion, Monsieur le Ministre, de vous présenter notre organisation, ses principes, ses valeurs et ses priorités dès notre première rencontre, le 15 avril dernier. Nous avons alors pu apprécier votre préoccupation d'écoute et de dialogue.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce que ces quelques mots soient moins convenus qu'à l'ordinaire dans ce genre de circonstances et soient les plus en phase avec les réalités et les inquiétudes de la vie quotidienne des femmes et des hommes qui animent et dirigent les services de police de notre pays.

Je crois profondément, en effet, que la sincérité et la franchise permettent une meilleure compréhension mutuelle. Et, il est de l'intérêt de tous

et de chacun que cette dimension de loyauté anime nos échanges futurs, y compris lorsque nous ne serons pas en accord.

En ces périodes de commémoration, qui se prêtent aux évocations historiques, il n'est jamais inutile de procéder à quelques rappels. Et presque chacun ici sait, pour nous lire je l'espère avec assiduité, que nous en avons le souci constant, en particulier dès qu'il s'agit d'évoquer et défendre la Police Nationale. L'anniversaire de la libération de Paris en a été l'occasion, il y a peu encore.

Issu de l'association professionnelle des commissaires de police créée dès le 19^e siècle, le SCPN a adopté sa dénomination actuelle lorsque l'ensemble du Corps de Conception et de Direction a rejoint la haute fonction publique.

Il a su évoluer au cours de l'Histoire et de ses périodes, parfois complexes, pour demeurer le syndicat majoritaire des commissaires de police, **attentif à la préservation de la diversité des intérêts de ses membres, qu'ils soient individuels ou collectifs.**

« J'ai tenu à ce que ces quelques mots soient moins convenus qu'à l'ordinaire dans ce genre de circonstances et soient les plus en phase avec les réalités et les inquiétudes de la vie quotidienne des femmes et des hommes qui animent et dirigent les services de police de notre pays. »



Mais aussi **engagé et combatif pour défendre, avec un souci constant d'indépendance et de neutralité**, l'institution « Police Nationale » et le service public de sécurité.

Je saisis d'ailleurs l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer publiquement pour saluer ou remercier, au nom du secrétariat général, celles et ceux, qui, partageant ces constats et valeurs ont pu nous aider, nous écouter ou encore accompagner nos projets ou nos idées.

Monsieur le Ministre, vous avez aujourd'hui, réunis devant vous, les commissaires de police et leurs représentants, mobilisés sans relâche dans leur quotidien, à la tête de leurs services pour la défense de ce Service Public auquel ils sont tant attachés et dont vous avez la responsabilité.

Evoluant au cœur d'un monde toujours plus mouvant et instable, voire explosif, dont les tendances bouleversent les équilibres, créent des inquiétudes, provoquent des attentes fortes, **les chefs des services de police mesurent leurs responsabilités et l'ampleur des défis qui s'imposent à eux pour la préservation de la paix publique.**

Par essence femmes et hommes de réflexion, de décision et d'action, les commissaires de police, et plus largement les policiers ne refusent pas d'y faire face. Ils sont régulièrement les premiers, aux côtés d'autres acteurs et représentants de l'Etat et des collectivités, quand ils ne sont pas trop souvent les seuls, à faire les constats, imaginer et concevoir les solutions possibles.

Les commissaires de police ont toujours défendu la déontologie et la professionnalisation de

leurs effectifs. Chaque jour, ils assument leurs missions dans le cadre et dans l'esprit de cette police républicaine que vous avez déjà évoquée et à laquelle ils sont, à laquelle nous sommes, fortement attachés.

Il importe toutefois qu'ils soient en mesure de le faire avec les moyens et les outils adaptés.

La période que notre pays traverse, confrontant l'ensemble des services publics à une réduction de leurs crédits de fonctionnement et d'équipement, interroge maintenant durablement notre modèle, tant le point de rupture est proche d'être atteint, quand il n'est pas déjà dépassé.

Vos précédentes responsabilités au sein d'un autre Ministère vous rendent précisément informé et soucieux de ces sujets. Les commissaires de police le sont aussi, particulièrement conscients de la situation, confrontés à ce qui s'apparente souvent à la quadrature du cercle.

Les travaux de ce Congrès ont conduit leurs représentants à poser les jalons d'une désormais inévitable réflexion sur la réforme des structures et de l'organisation de la Police Nationale et plus largement des forces de sécurité intérieure.

En effet, nous sommes convaincus qu'il ne peut être demandé plus, tant en termes de résultats quantitatifs que qualitatifs, sur la base d'une organisation inchangée ; toutes les marges qui pouvaient exister paraissent avoir été épuisées.

Il faut maintenant passer à un modèle nouveau si les attentes à l'endroit de la police continuent d'augmenter. La police de demain

doit être adaptée aujourd'hui aux défis des temps qui viennent ; nous en sommes intimement convaincus.

Pour autant, Monsieur le Ministre, **si les commissaires sont prêts à s'adapter à des temps et des contextes nouveaux, nous n'accepterons pas de marchandage ni de vente à la découpe de notre Police Nationale.**

Le SCPN a déjà démontré sa capacité de mobilisation face à des projets qui ne respectaient pas une exigence de méthode suffisante ou recherchaient une parité de territoire ou de commandement qui n'a pas lieu d'être.

Cette réflexion sur l'organisation devra s'appuyer sur un préalable lui aussi indispensable, celui de la nécessaire redéfinition ou priorisation des missions confiées à la Police Nationale.

Ce n'est qu'à cette condition que les représentants de cette mission régaliennne essentielle pourront se recentrer sur leurs fondamentaux et ainsi être en mesure de répondre aux exigences d'une relation de qualité avec la population. Cette même population dont le service et la protection sont le sens, rappelons-le, de l'engagement de chaque policier.

Nous vous avons déjà exposé notre projet de définition d'un mandat social démocratique pour la Police. Celui-ci, à travers un débat sociétal sur la nature et la priorité des missions, permettrait de dégager la stratégie remplaçant réellement les forces de sécurité au service et à la disposition des citoyens.

Les services de police et l'ensemble des personnels qui y exercent y retrouveraient

une nouvelle légitimité, refondant leur action quotidienne de manière cohérente et intégrée. Les policiers seraient ainsi en mesure de redonner tout son sens et toute sa fierté à leur engagement dans une relation de confiance rétablie.

Parmi les équilibres et arbitrages à opérer, il importera de ne pas négliger les conséquences des termes contenus par la « loi relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales », promulguée au cours du mois d'août.

Pour nous, il ne s'agit nullement d'opposer police et justice, qui sont confrontées toutes deux à des défis communs et des attentes réciproques mais avec des responsabilités et des missions propres. Le clivage n'est pas et n'a jamais été notre crédo.

Cependant nous sommes convaincus d'un danger réel et inéluctable de transfert de charge et de responsabilité vers les services de sécurité à cause de prérogatives nouvelles confiées aux forces de l'ordre par la réforme pénale. Nous assistons à un glissement majeur et facile des missions de l'institution judiciaire qui s'ajouteront sans cohérence aux difficultés indéniables que rencontrent aujourd'hui les forces de sécurité intérieure. Ces dernières ne peuvent pas, ne doivent pas être, la variable d'ajustement d'autres institutions, aussi respectables soient elles.

Nous ne pouvons pas plus ignorer les motivations idéologiques, guidées par le refus dogmatique de l'emprisonnement de certains, qui ont pu mener à l'élaboration de ce texte, et nous mettons en garde contre les conséquences qui immanquablement surviendront. Nous en sommes intimement persuadés.

Monsieur le Ministre, la Police Nationale et les commissaires de

police refusent dès aujourd'hui d'en porter le poids et refuseront d'en payer le prix.

L'évocation de la chaîne pénale me conduit à souligner les moyens juridiques dont les policiers doivent aussi pouvoir bénéficier.

Avec une densité et une régularité, qui ont pu confiner à la frénésie, le format français de la procédure pénale a subi de nombreux assauts et de multiples remises en cause au cours des derniers mois. Cela a conduit à fragiliser toujours plus les conditions de travail et d'efficacité des services d'investigation, mais aussi à perturber la cohérence globale des réformes, qui visent la justice.

Pour les chefs de service présents devant vous, cela a enfin provoqué une véritable crise à l'intérieur des services d'investigation, se traduisant par une désaffection pour les métiers de la Police Judiciaire.

Les raisons de cet état de fait sont diverses : formalisme procédural croissant voire inutile, instabilité du droit et de la jurisprudence, donc insécurité juridique à laquelle sont quotidiennement confrontés les officiers de police judiciaire, capacité d'initiative restreinte, efficacité réduite et motivation dégradée.

Le rapport de la commission présidée par M. Jacques BEAUME, procureur général près la cour d'appel de LYON, chargée par la Garde des Sceaux d'une réflexion sur l'amélioration de la procédure pénale, a été rendu public le 10 juillet. Nous attendons désormais la traduction rapide de celles de ses préconisations destinées à simplifier la procédure pénale.

Enfin, je ne saurais être complète sans vous parler plus concrètement de ceux qui sont devant vous aujourd'hui, les commissaires de police.

Clé de vôte du service public de sécurité, en charge de sa mise

Nous assistons à un glissement majeur et facile des missions de l'institution judiciaire qui s'ajouteront sans cohérence aux difficultés indéniables que rencontrent aujourd'hui les forces de sécurité intérieure. Ces dernières ne peuvent pas, ne doivent pas être, la variable d'ajustement d'autres institutions, aussi respectables soient-elles.



Clé de vôte du service public de sécurité, en charge de sa mise en œuvre, vous vous devez, Monsieur le Ministre, d'entendre et de percevoir leurs attentes de reconnaissance.

en œuvre, vous vous devez, Monsieur le Ministre, d'entendre et de percevoir leurs attentes de reconnaissance.

Au sein d'une institution dont les périmètres d'action sont la réponse à l'urgence et une capacité permanente d'adaptation, et dont la ressource humaine constitue la première richesse, tous les policiers ont aussi besoin de considération. Les commissaires de police comme tous les autres.

Nous ne nous leurrions pas, en ces périodes de disette budgétaire, sur les moyens matériels et financiers qui peuvent y être consacrés.

Il est toutefois des investissements qui sont peu coûteux.

La première de nos attentes est le respect. Et nous avons perçu votre attachement à cette valeur, Monsieur le Ministre.

Alors que le temps devrait être à l'union face aux enjeux que doit relever la Police Nationale, **le Corps de Conception et de Direction est lassé des attaques incessantes, péremptoires et trop souvent irrespectueuses** de la part de certains syndicats, entretenant de façon malsaine un climat suranné de lutte des classes. Certaines organisations en mal de programme ont trouvé comme solution à tous leurs maux la suppression du Corps de Conception et Direction, alors que c'est loin d'être la préoccupation première de leurs mandants.

Plus que jamais, la mission et l'essence même de la Police Nationale réclament la réaffirmation d'un principe hiérarchique fort reposant sur une architecture à trois Corps actifs permettant de donner à chacun d'eux sa juste place et son identité.

Nous avons pris acte de votre refus d'une transformation

anachronique de notre modèle de fonction publique policière. Nous serons particulièrement vigilants à ce que les chantiers à venir ne soient pas l'occasion d'un grignotage du Corps de Conception et de Direction, qui est fier de son identité, de son histoire et de sa modernité.

La seconde de nos attentes est managériale. C'est donc l'inscription durable de la Police Nationale dans une démarche de gestion qualitative, moderne et individualisée de ses cadres supérieurs et dirigeants.

C'est également l'avancée et la conclusion de chantiers parfois engagés depuis plusieurs années, notamment bien sûr les avancées statutaires. Sans volonté d'être exhaustive, il faut citer ici le GRAF...promis depuis maintenant longtemps aux commissaires de police.

C'est enfin la capacité d'adaptation à des évolutions sociologiques : **la mobilité et l'allongement des temps de carrière constituent des défis nouveaux, dans la prise en compte desquels aucun ne devra être oublié, des plus jeunes au plus anciens, afin de ne pas accentuer le sentiment de « génération sacrifiée » qui se dessine de plus en plus nettement.** Notre organisation, sur ce sujet comme sur d'autres, ne souhaite pas tomber dans la démagogie et les raccourcis aussi faciles que dangereux.

Le temps est propice à une approche construite et réfléchie. Laissons la parole à tous les commissaires de police, qui, interrogés par leur administration de gestion sous forme de sondage ou questionnaire, pourront exprimer avec précision la nature de leurs attentes.

Nous serons aussi tout particulièrement attentifs à ce que les nouvelles dispositions

sur les retraites ne soient pas l'occasion de nouvelles inégalités.

Quelques progrès ont été réalisés pour le Corps de Conception et de Direction, grâce à des nombreux acteurs dont d'ailleurs certains sont présents aujourd'hui. Ils doivent être remerciés. Les marges de progression sont toutefois encore nombreuses. Et elles doivent demeurer un objectif prioritaire.

Monsieur le Ministre, je sais que tous les commissaires devant vous aujourd'hui, ainsi que tous nos invités qui nous ont fait le plaisir de répondre présent, ont maintenant hâte de vous écouter.

Je sais également, que le moment auquel se tient cette rencontre, à quelques jours d'une étape institutionnelle importante au sein de l'Ecole militaire, mais aussi à quelques mois d'échéances électorales, n'est pas des plus favorables pour avoir la primeur de vos annonces.

Je vous remercie dans ces circonstances tout particulièrement pour votre écoute.

Et puisque vous avez accepté de rester ensuite quelques instants avec nous pour un temps de convivialité, je souhaite vous exprimer, au nom de tous les commissaires de police que j'ai désormais l'honneur et le bonheur de représenter, notre reconnaissance et la satisfaction que votre présence cet après-midi nous procure.

Merci.

DOSSIER

LES ÉLECTIONS

BILAN ET PERSPECTIVES

AU-DELÀ DE LA SEULE INCANTATION, DES AVANCÉES GRÂCE A L'ACTION RÉSOLUE ET CONSTANTE DU SCPN

LA RECONNAISSANCE DE L'IDENTITÉ PROPRE DU METIER DE COMMISSAIRE DE POLICE

Le maintien d'une articulation hiérarchique cohérente, par la réaffirmation et la défense de l'identité du métier dans le cadre d'une structure à trois Corps actifs. L'engagement ferme et argumenté du seul SCPN a abouti au rejet de ce qui s'apparentait à une tentative de passage en force corporatiste, dénuée de valeur ajoutée d'un point de vue du service public.

La préservation de l'équilibre de toutes les voies de recrutement, garante de la diversité et de la richesse du Corps de Conception et de Direction (CCD), au bénéfice de la défense de la Police Nationale dans un concert d'acteurs décidés à la museler.

Le maintien d'une véritable scolarité initiale pour tous, seule garante d'un creuset commun et d'un déroulement de carrière équitable, aux contenus adaptés aux parcours et profils, avec le versement d'une indemnité compensatoire aux élèves issus des voies de recrutement interne, mesure de justice financière revendiquée depuis plusieurs années par le SCPN pour mettre fin à la « promotion - paupérisation ».

LA DEFENSE DU SENS DU METIER ET DES MOYENS DE L'EXERCER

La réaffirmation et la préservation du principe hiérarchique, indispensable à l'exercice des responsabilités comme au fonctionnement harmonieux de l'institution.

L'exigence d'une définition précise des missions confiées à la Police Nationale, en cohérence avec les priorités arrêtées et dans la

recherche constante d'une efficacité démultipliée par les partenariats de sécurité (sphères publiques et privées).

La préservation des capacités techniques et juridiques des enquêteurs par une mobilisation construite et résolue sur des projets de réforme de la procédure pénale aussi nombreux que mal anticipés (avocat en GAV, géolocalisation, directives européennes, réforme pénale...)

La défense de la place et des moyens de la Police Nationale dans les réformes liées à la modernisation de l'action publique (SAELSI, SGAMI...) et dans les lois de finances.

Une relation pragmatique, apaisée et déterminée avec la Gendarmerie Nationale, par la reconnaissance des spécificités de chacun, la défense des pôles d'excellence de la Police et le refus d'un partage paritaire des responsabilités qui ne reposerait sur aucune réalité.

Une grande attention portée aux conséquences de la réforme territoriale.

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA DEFENSE DE CHAQUE COMMISSAIRE DE POLICE A TOUTES LES ETAPES DE SA CARRIERE

L'aide et le soutien de chaque commissaire de police lors des différentes étapes individuelles de sa carrière (mutation, avancement, évaluation, discipline...).

La promotion d'une approche globale, responsable et juste de la rémunération indemnitaire : IRP, NBI, postes D et TD.

L'exigence constante d'un meilleur accompagnement de la mobilité fonctionnelle (Mutéa, concessions de logement, aide au conjoint, à la scolarisation des enfants...).

Une meilleure représentation des commissaires de police au sein des ordres nationaux.

ÊTRE UNE FORCE DE PROPOSITION POUR LA DEFENSE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES COMMISSAIRES DE POLICE

(RE)PENSER LES MISSIONS ET L'ORGANISATION DE LA POLICE NATIONALE

Réaffirmer et continuer, sans concession, à **défendre une Police Nationale à trois Corps actifs**, s'appuyant sur un **principe hiérarchique fort** et respecté.

Engager un **large débat sociétal pour préciser le mandat social confié à la Police Nationale** et obtenir une **redéfinition de ses priorités et missions**, gage de légitimité et de sens retrouvés pour l'institution comme pour les policiers de tous Corps qui la composent.

Devra en découler un **arrêt des transferts de charges** de toutes natures, la Police Nationale ne pouvant être inlassablement la variable d'ajustement d'autres administrations.

Encourager une évaluation de la qualité du service public de sécurité basée sur une **approche raisonnée et apaisée des indicateurs statistiques**. La Police Nationale ne peut être tenue pour responsable de l'ensemble des maux et soubresauts de la société.

Obtenir d'urgence une réflexion d'ampleur sur la mission « investigation », afin de préserver les moyens juridiques et techniques d'enquête tout en simplifiant la procédure pénale. Ce n'est qu'à ce prix qu'on pourra espérer enrayer la **désaffection sans précédent que connaissent les métiers de police judiciaire**.

POUR DES COMMISSAIRES DE POLICE RECONNUS ET RESPECTES PAR UN MANAGEMENT MODERNISÉ :

Une gestion renouvelée des parcours professionnels par un dialogue resserré entre les commissaires de police et leur bureau de gestion (BCP de la DRCPN) :

- Une approche globale et objectivée des mouvements pour construire des parcours de carrière non dictés par la seule nécessité de pourvoir des postes
- Des modalités nouvelles d'accompagnement sur les postes
- La valorisation des mobilités extérieures (hors périmètre du MI) et des départs à l'étranger afin de les inscrire pleinement dans les parcours de carrière.

La mise en œuvre d'un management moderne et individualisé des chefs de service par la création de nouveaux outils (identification, gestion et bilan de compétences, « coaching » individualisé, entretiens conseil, mise en réseau des cadres...).

Une refondation de la mobilité statutaire à partir d'un constat précis établi par le BCP sur la base de questionnaires adressés à chaque commissaire de police. On s'attachera notamment à préciser les attentes et termes de durée d'affectation, d'application de critères fonctionnels et de modalités d'accompagnement de la mobilité (logement, déménagement, emploi du conjoint, scolarisation des enfants...). Concernant les postes isolés ou confrontés à des difficultés récurrentes de recrutement, le recours à l'Indemnité Temporaire de Mobilité doit être envisagé.

Une revalorisation de la grille indiciaire d'entrée du CCD pour remédier au tassement de la rémunération des plus jeunes commissaires de police par rapport aux autres catégories de Corps.

Une revalorisation de la grille indiciaire des commissaires de police ayant atteint l'échelon sommital de leur grade pour les cas où les perspectives d'accès au grade supérieur sont très éloignées.

La mise en place rapide du grade à accès fonctionnel (GRAF) pour permettre notamment :

- **Une revalorisation indiciaire bénéficiant à terme à 365 commissaires divisionnaires, grade** « plafonnant » actuellement - pour un nombre d'ailleurs contingenté - à l'échelle lettre B Bis. Les « commissaires généraux », nommés en CAP, pourront ainsi accéder aux niveaux indiciaires hors échelle lettre C et D actuellement réservés aux contrôleurs et inspecteurs généraux.

- **Une gestion plus orthodoxe et cohérente des emplois** (CG et IG), attendue par tous comme un élément de justice.

- **Favoriser le rayonnement - notamment à l'international - de la Police Nationale**, le bénéfice du GRAF pouvant être conservé en cas de détachement, contrairement aux emplois.

La prise en compte de l'allongement des temps de carrière pour éviter l'effet « génération sacrifiée » :

- Insuffler un nouveau rythme aux carrières en définissant de véritables **parcours progressifs de responsabilité** sur la base d'une nomenclature rénovée.

- Modifier la loi sur les retraites qui plafonne le cumul pension civile / rémunération d'une activité privée, source de graves inégalités avec les militaires (notamment de la Gendarmerie Nationale) et encouragement indirect au maintien en activité.

ET PAR UNE JUSTE RECONNAISSANCE :

L'intégration de l'ensemble de la rémunération indemnitaire dans le calcul de la pension de retraite pour limiter la paupérisation post-carrière.

Le remplacement du PPI actuel par un **nouveau dispositif indemnitaire d'évaluation de la performance**, permettant d'objectiver et donc pérenniser les sommes allouées tout en assurant une transparence quant aux attributaires.

La déclinaison de mesures pour permettre la conciliation de la vie professionnelle avec les rythmes personnels, source d'une efficacité renforcée au travail.

Une réflexion prospective sur le temps de travail en lien avec une redéfinition des responsabilités de chacun dans la chaîne hiérarchique.

Une prise en compte spécifique des commissaires de police dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux (RPS), à la fois comme responsables hiérarchiques et comme « sujets » de RPS.

Une augmentation du nombre de décorations octroyées aux commissaires de police, à parité avec la Gendarmerie Nationale.

DOSSIER

LES ÉLECTIONS UN CONTEXTE NOUVEAU

Pour la première fois, l'ensemble des agents des trois fonctions publiques sont appelés à voter, en même temps, pour la désignation de leurs représentants dans les instances de concertation appelées à se prononcer sur tous les sujets relatifs à l'organisation des services, les orientations de la politique indemnitaire, les conditions de travail, la situation individuelle et la carrière des agents (au sein des Comités Techniques, Commissions Administratives Paritaires...)

Il s'agit de fait **d'un scrutin historique**, qui conduira à l'application des dispositions de la loi n°2010-751 relative à la rénovation du dialogue social, qui impose de nouvelles règles :

- **la représentativité** se mesurera au niveau ministériel, par le nombre de voix obtenues lors de l'élection des représentants au Comité Technique Ministériel (CTM), et non plus en fonction des résultats aux scrutins de CAP (Commission Administrative Paritaire),
- la répartition des 15 sièges au sein du Comité Technique Ministériel se fera entre les organisations (ou unions d'organisations) qui auront atteint et dépassé un seuil de 7% des voix obtenues (1/15^e des voix) sachant que le collège électoral pour le Ministère de l'Intérieur dépasse les 240 000 fonctionnaires,
- le Comité Technique de Réseau Police comportera 10 sièges maximum selon l'article 10 du Décret n° 2011-184 du 15 février 2011, contre 18 dans le CT-Police actuel avec disparition de l'attribution automatique d'un siège au syndicat majoritaire de chaque Corps actif.



Hier	Aujourd'hui
<i>Siège au Comité Technique Police attribué au syndicat majoritaire de chaque Corps actif, tel qu'issu de la CAP.</i>	<i>Siège au CT du réseau Police attribué sur la base d'un vote au scrutin direct, par liste de fédérations syndicales (union de plusieurs syndicats), composées de représentants d'un ou plusieurs corps de la Police.</i>
<i>Les moyens financiers et les heures de détachement sont déterminés en fonction de la représentativité du syndicat en CAP du Corps qu'il représente.</i>	<i>C'est la représentativité de l'organisation syndicale au Comité Technique Ministériel qui déterminera les moyens financiers et les heures de détachement qui lui sont attribués par l'administration.</i>

POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ET PLUS PRÉCISÉMENT LA POLICE NATIONALE, LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE CES ÉLECTIONS CONSTITUENT UN VRAI BIG-BANG, EN OBLIGEANT LES SYNDICATS DE POLICE À S'AFFILIER À UNE FÉDÉRATION OU UNE CONFÉDÉRATION SYNDICALE.

L’AFFILIATION À UNE FÉDÉRATION : FAIRE D’UNE NÉCESSITÉ UNE OPPORTUNITÉ

Le SCPN, représentant majoritaire d’un **Corps numériquement faible**, était dans l’obligation d’adopter une **nouvelle stratégie** pour accéder au CTM (dont les résultats conditionnent les moyens syndicaux) et au CT de réseau « Police », indispensable pour connaître des **projets de textes** qui auront un impact majeur sur le futur de la Police Nationale.

Cette nouvelle stratégie répondait donc à un **besoin de survie**, pour le syndicat comme pour **la représentativité du Corps de Conception et de Direction** dans les instances décisionnelles du Ministère de l’Intérieur.

LES POSSIBILITES D’AFFILIATION : UN CHOIX RESTREINT

AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, LE SCPN A PRIS ATTACHE AVEC LES QUATRE FÉDÉRATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE PÉRIMÈTRE DU MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR : LA CFDT, LA CFE-CGC, FO-CGT, ET L’UNSA.

Au-delà de l’approche quantitative, les critères de choix devaient intégrer :

- le respect de l’identité, de l’action, et des revendications du SCPN,
- des valeurs communes,
- la garantie de l’existence du Corps de Conception et de Direction,
- la garantie de la représentativité et des moyens du SCPN.

Face à ces critères incontournables, **certains choix sont vite apparus comme impossibles ou incompatibles :**

- CFDT : Fédération très implantée dans les préfectures, mais dont le seul représentant de la Police Nationale est le SCSI (ex-SNOP), qui posait comme condition à notre adhésion le **renoncement à l’existence du concours externe de commissaire de police**.
- CFE-CGC : Confédération avec en son sein le syndicat d’officiers SYNERGIE, qui exige **la suppression du Corps de Conception et de Direction** et démontre régulièrement, par la voix de son secrétaire général, une particulière hostilité à l’égard des commissaires de police. Il s’agit par ailleurs, derrière l’appellation de fédération de cadres, d’une organisation composée majoritairement de gradés et gardiens, représenté au sein de sa filière fonction publique par le secrétaire général du syndicat Alliance-Police Nationale.
- FO-CGT : La différence idéologique très marquée entre le SCPN, syndicat représentatif des chefs de service, et cette fédération prisonnière d’une logique de lutte des classes, nous a rapidement convaincus de l’impossibilité d’une convergence.

UN SEUL CHOIX COMPATIBLE, L’UNSA-FASMI

Sur la base des critères rappelés ci-dessus, les instances exécutives du SCPN ont fait le choix de rejoindre l’UNSA-FASMI (Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l’Intérieur).

Fédération répondant aux valeurs d’indépendance et d’autonomie, mobilisée pour un syndicalisme réformiste et revendicatif, la FASMI s’est imposée comme le seul choix compatible avec l’ensemble des valeurs du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale.

Depuis la création récente d’UNSA-Officiers, elle est aujourd’hui la seule fédération à représenter l’ensemble des Corps actifs, administratifs, techniques et scientifiques de la Police Nationale, et à concevoir comme une richesse et une force la coexistence en son sein de trois Corps actifs complémentaires et cohérents.

En rejoignant cette fédération, le SCPN bénéficie du poids de représentation de l’UNSA-FASMI dans les instances nationales. Ce positionnement nous assure **un accès aux projets de textes**, ce qui permettra de continuer notre **travail de fond** et d’apporter **l’expertise des commissaires de police** lors des débats autour des réformes au sein du Ministère de l’Intérieur, et plus particulièrement dans la Police Nationale.

Les places accordées aux représentants du SCPN sur les listes électorales de l’UNSA-FASMI font par ailleurs la démonstration de la relation de confiance qui s’est installée au plan national entre les différentes organisations membres.

UN CHOIX QUI N’ENGAGE QU’AU NIVEAU NATIONAL

L’affiliation à une même fédération nous conduira à porter des positions et propositions conformes aux intérêts des trois Corps qui font la force de la Police Nationale. Nous avons toutefois souhaité ne formaliser cet accord qu’au niveau national, afin que vos marges de manœuvre de chefs de service au niveau local restent entières.

UNSA Police

UNSA Intérieur ATS

SCPN

Syndicat des Commissaires
de la Police Nationale

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a**UTONOMES

SNPPS

Syndicat national des
Personnels de Police
Scientifique

UNSA Officiers



UNSA SANEER

Syndicat Autonome National des Experts de
l'éducation Routière

**UNSA Gendarmerie
& SMA**

FASMI

SPPN

Syndicat des Psychologues
de la Police Nationale

UNSA intérieur CNAPS

Conseil National des Activités Privées de Sécurité



Philippe CAPON

Secrétaire Général UNSA FASMI
Secrétaire Général UNSA Police



Paul AFONSO

Secrétaire Général UNSA Intérieur ATS



Céline BERTHON

Secrétaire Générale SCPN



Nicole HELIES

Secrétaire Générale SNPPS



Pierre MARCO

Secrétaire Général UNSA Officiers



Christophe NAUWELAERS

Secrétaire Général UNSA SANEER



Dawi Mario LIBOUBAN

UNSA Gendarmerie & SMA



Danièle COSTE

Secrétaire Générale SPPN

DOSSIER

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 ET RAPPROCHEMENT DES SYNDICATS DE COMMISSAIRES : UNE OCCASION MANQUÉE ? A VOUS D'EN JUGER !

Vous êtes nombreux, indépendamment de l'appartenance syndicale, à avoir exprimé le souhait de voir les deux organisations représentatives du Corps de Conception et de Direction opérer un rapprochement. Chacun a en mémoire les raisons de la création d'un nouveau syndicat en 2006. Pourtant, la clairvoyance plaiderait pour que le courage qu'il a fallu pour initier cette page de l'histoire syndicale du Corps, soit mis au service d'une recherche d'union autour des intérêts fondamentaux du métier.

Cette aspiration légitime, régulièrement exprimée par nombre d'entre vous, aurait très bien pu devenir réalité pour anticiper les conséquences de la loi relative à la rénovation du dialogue social. Partant du constat que les nouvelles règles de représentativité étaient particulièrement préjudiciables aux Corps numériquement faibles, il aurait pu être intéressant d'offrir à une seule et même fédération professionnelle l'exclusivité de la représentation du Corps de Conception et de Direction. Parlant d'une seule et même voix dans le respect de l'identité de chacun, nous aurions ainsi pu positionner les commissaires de police au centre de la négociation syndicale.

Le bureau national du SCPN a exprimé clairement cette volonté,

en renouvelant sans cesse au secrétariat général le mandat de nouer des contacts avec les dirigeants du SICP, dans le but de figurer sur les mêmes listes aux Comités Techniques lors des élections professionnelles de 2014.

SOYONS CLAIRS :

Cette entente stratégique aurait pu prendre la forme d'une convention signée entre les deux organisations pour arrêter un socle commun, partant du constat que les points de convergence entre nos deux entités sont plus nombreux que les divergences. Nous aurions ainsi pu nous présenter unis au scrutin du Comité Technique Ministériel, assurant ainsi une défense unitaire des intérêts des commissaires de police et de la Police Nationale. Cet accord aurait pu permettre de peser davantage tout en respectant l'identité propre de nos organisations et de leurs adhérents. Le débat, toujours vivifiant et légitime lorsqu'il se fait de manière constructive et respectueuse, peut en effet tout à fait se dérouler en interne, au sein d'instances de discussion ouvertes et libres.

Le secrétariat général du SCPN, représenté par Emmanuel ROUX et Céline BERTHON, a donc rencontré Olivier BOISTEAUX et Jean-Paul MEGRET début 2013 pour leur proposer une démarche commune. Après un long échange, ces derniers s'étaient engagés

à en débattre avec leur bureau national. De façon surprenante, les responsables du SICP rejetaient soudainement cette perspective avant même que ne se soit réuni leur bureau national. Diffusant à tous les commissaires de police un appel à cotisation travestissant la teneur de nos échanges, les représentants du SICP prenaient la responsabilité de fragiliser encore davantage le CCD en refusant de donner une chance à la voix de l'unité dans la diversité.

En rejoignant la CFE-CGC, confédération hébergeant déjà le syndicat de gradés et gardiens « Alliance » et le syndicat « Synergie officiers » dont nul n'ignore l'obstination à revendiquer la disparition du Corps de Conception et de Direction, ils laissent planer un doute quant à leur attachement réel à une Police Nationale forte de trois Corps.

Aujourd'hui plus que jamais, le SCPN est donc le seul syndicat de commissaires de police affichant une stratégie claire et ayant fait la démonstration de son aptitude à défendre le Corps dans l'intérêt même du service public.

Vous souhaitez un rapprochement syndical et être assuré d'une défense sans faille du Corps de Conception et de Direction ?

C'est possible en votant SCPN (FASMI) aux prochaines élections professionnelles !

DOSSIER

LES NOUVELLES INSTANCES DÉCISIONNELLES : FOCUS SUR LES COMITÉS TECHNIQUES

Le **4 décembre 2014**, plus de 5 millions d'agents des trois fonctions publiques (d'Etat, hospitalière et territoriale) sont appelés à voter pour désigner leurs représentants au sein des commissions administratives paritaires, mais aussi - pour la première fois directement - au sein des différents comités techniques ministériels et locaux, ainsi que - lorsque la composition de cette instance ne peut reposer sur le résultat des votes aux comités techniques - au sein des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT - c'est le cas uniquement pour la DCCRS dans le périmètre DGPN).

Pour mémoire, les comités techniques étaient jusqu'alors composés en

fonction des résultats obtenus par les organisations syndicales aux élections professionnelles pour les commissions administratives paritaires.

Parce que ce vote direct de vos représentants au sein des instances décisionnelles est une nouveauté, il nous est apparu utile de faire **une rapide présentation des différents comités techniques**, dont la composition et le rôle ont été précisés par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social.

Nous vous proposons aussi un tableau récapitulatif pour vous aider à y voir plus clair dans cette cartographie nouvelle et pour le moins complexe.

COMITÉ TECHNIQUE : DÉFINITION

LE COMITÉ TECHNIQUE EST L'INSTANCE DE CONCERTATION CHARGÉE D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES.

Le Comité Technique Ministériel (CTM) est l'échelon le plus élevé des instances décisionnelles, où se traitent les sujets relatifs aux services centraux, aux services déconcentrés, et aux services à compétence nationale. C'est le lieu où sont décidées les grandes orientations sur des sujets majeurs pour vous : organisation et fonctionnement des directions, politique de ressources humaines du Ministère, mesures statutaires et

échelonnements indiciaires, évolutions technologiques et méthodes de travail, grandes orientations de la politique indemnitaire, parité et lutte contre les discriminations, hygiène, sécurité et conditions de travail, formation professionnelle et insertion... Le CTM sera aussi le lieu de présentation et de discussion sur le bilan social.

Toute la vie collective et le fonctionnement du Ministère entrent donc dans le périmètre de ce comité.

Votre vote sera d'autant plus déterminant que la représentativité des organisations syndicales, et les moyens financiers (subvention ministérielle) et humains (détachements et autorisations spéciales d'absence) qui en découlent, seront déterminés en fonction des résultats de ce scrutin.

Quinze sièges étant à pourvoir pour un collège de plus de 240.000 électeurs, seul un vote massif pour les représentants de l'UNSA FASMI - au sein de laquelle nous avons négocié une position avantageuse pour notre Corps - pourra nous permettre de peser sur les débats et d'y défendre vos intérêts.

Les Comités Techniques de Proximité (CTP) : s'y traitent les sujets qui concernent les agents dans un périmètre fonctionnel ou géographique restreints. Au sein du Ministère de l'Intérieur, concernant le périmètre Police, en relèvent notamment : les CT départementaux ou interdépartementaux (Préfecture de Police de Paris), les Comités Techniques de l'ENSP et de l'INPS, le Comité Technique de service central de la Police Nationale (CT de proximité

des effectifs affectés en Direction Centrale) et le Comité Technique de la DGSI (instance appelée à se prononcer sur toutes les évolutions réglementaires, organisationnelles et statutaires de cette direction et des personnels qui la composent.)

Il existe également des Comités Techniques facultatifs, qui peuvent être créés en fonction de l'importance des effectifs concernés ou si l'examen d'une question collective le justifie. Il en va ainsi du Comité Technique de Réseau Police Nationale (CTR-PN), chargé d'examiner toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des directions et services relevant du périmètre DGPN. Il est le lieu où se décideront les grandes évolutions de la Police et de ses services.

ET DANS QUELLE INSTANCE VAIS-JE VOTER ?

SANS PRÉTENDRE À L'EXHAUSTIVITÉ, CE TABLEAU EST UNE AIDE À L'ORIENTATION DANS LA CARTOGRAPHIE DES SCRUTINS :

Je suis en poste :	Je vote au	et au	et au
Dans un service territorial de police <i>SP, PJ ou PAF</i>	CT Ministériel et Commission Administrative Paritaire du CCD	CT de réseau de la Police Nationale	CT Départemental de Police
Dans un service dépendant d'une direction active de police de la <i>PP</i> ou d'un département de la <i>petite couronne</i>			CT Interdépartemental des services de police de la Préfecture de Police
Dans une <i>direction ou service central de la PN (sauf CRS)</i>			CT de service central de réseau de la Police Nationale
Dans les aéroports de <i>Roissy ou Orly (PAF)</i>			CT Aéroport Orly ou CT Aéroport Roissy
Dans un service dépendant de la <i>DCCRS</i>			CT de service central de réseau de la Police Nationale et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial pour les services de la DCCRS
A l' <i>ENSP</i> ou à l' <i>INPS</i>			CT de l'ENSP ou CT de l'INPS
En <i>Ambassade</i>			CT de l'Ambassade
A la <i>DGSI</i>		CT de réseau DGSI	

DOSSIER

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

SI LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES SE DÉROULERONT DANS LA POLICE NATIONALE DU 1^{er} AU 4 DÉCEMBRE 2014 POUR LES SCRUTINS DES CAP, DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU (EX-CENTRAL) PN, DES COMITÉS TECHNIQUES LOCAUX (DÉPARTEMENTAUX ; INTERDÉPARTEMENTAL POUR LA PP) ET DU CHSCT CENTRAL DES CRS, LE VOTE AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL (CTM) ET AU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DE LA DGSI SE DÉROULERONT SUR LA SEULE JOURNÉE DU 4 DÉCEMBRE 2014.

POURQUOI VOTER PAR CORRESPONDANCE ?

Un risque important existe que l'actualité du moment, votre implication dans le suivi des opérations de vote ou des nécessités opérationnelles vous mettent dans l'impossibilité de voter, surtout le 4 décembre où se dérouleront sur une seule journée les opérations de vote au CTM.

Le vote par correspondance offre donc une appréciable possibilité de garantir l'expression de votre suffrage, au Comité Technique Ministériel notamment.

COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE ?

Plusieurs cas sont envisagés par les textes, de nature à autoriser le vote par correspondance par dérogation à la règle du vote à l'urne. Dans le cas des commissaires de police, ils peuvent voter par correspondance car il résulte indéniablement de leurs fonctions qu'ils sont « **empêchés de prendre part au vote direct suite à des nécessités de service** » (arrêté du 21 août 2014 fixant les modalités du vote par correspondance).

L'administration encourage une lecture extensive de ces nécessités de service pour permettre un large recours au vote par

correspondance, de nature à limiter l'affluence à la date fatidique du 4 décembre.

Vous aurez à transmettre votre demande individuelle au Bureau des Commissaires pour les instances représentatives nationales (CAP, CTM, CT réseau PN, etc), **et à votre SGAMI** pour les instances locales (CT départementaux et interdépartementaux).

En tant que chefs de service, vous devez vérifier la conformité des demandes de vote par correspondance de tous vos personnels. Il va vous être rappelé prochainement par l'administration d'adopter là aussi une lecture extensive des nécessités de service afin de faciliter le recours à cette modalité de vote.

Une fois la liste électorale changée (confirmation que l'administration a bien pris en compte votre demande de vote par correspondance), vous recevrez votre matériel de vote à domicile. Nous vous encourageons vivement à **renvoyer sans délais** la ou les enveloppes, pour s'assurer qu'elles arrivent à temps et que votre vote soit réellement pris en compte, votre envoi devant arriver au plus tard le 4 décembre au matin.

OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT

4 numéros
20 €



Coupon à retourner à :
TCP MEDIA DIFFUSION
Tour Gambetta
1-2, square Henri Régnauld
92400 COURBEVOIE
La Défense 6

Tél. 01 49 67 02 41
secretariat@le-scpn.fr

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Oui, je souhaite m'abonner pendant **un an**
(4 numéros) au magazine LA TRIBUNE DU
COMMISSAIRE DE POLICE au tarif spécial
de **20 € seulement** (au lieu de 24 € prix
diffusé).

Mode de paiement

- Virement bancaire : Banque 30004 Guichet 00810 – Compte 00004944925
 Chèque à l'ordre de LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE



Les coordonnées du Secrétariat Général du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale



Céline BERTHON
Secrétaire Général

01 49 67 02 43
06 09 68 80 89

celine.berthon@le-scpn.fr



Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général
Adjoint

01 49 67 02 42
06 82 13 17 57

jean-luc.taltavull@le-scpn.fr



Richard THERY
Secrétaire Général
Adjoint

06 08 95 77 84

richard.thery@le-scpn.fr

Notre
site internet :
www.le-scpn.fr

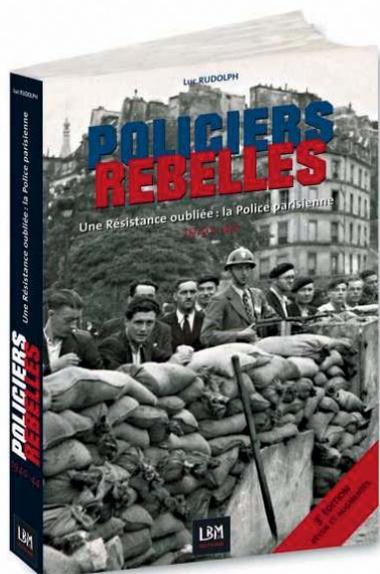
Notre adresse :
Tour Gambetta
1 & 2 Square
Henri Régault
92400
Courbevoie



Le Secrétariat

Sandra DEBOEVER et Héléna DELQUIGNIES
01 49 67 02 41 – 01 49 67 02 40
secretariat2@le-scpn.fr – secretariat@le.scpn.fr

LU POUR VOUS



POLICIERS REBELLES UNE RÉSISTANCE OUBLIÉE LA POLICE 1940 – 44

Ce n'est pas dans la lumière de l'été 1944 que la libération de Paris a commencé.

La gloire et le succès final sont nés d'actions discrètes, patientes et courageuses de femmes et d'hommes qui s'étaient engagés dès les premiers temps de l'Occupation. Ils ont rêvé d'une Liberté un jour retrouvée et ont agi dans l'ombre pour la reconquérir. Parmi eux, des policiers, des fonctionnaires des services techniques et administratifs de tous rangs, ont mis leur engagement au sein de la Préfecture de Police au service d'un idéal de justice. Placés au cœur d'une institution particulièrement contrôlée par l'occupant, il leur était plus difficile encore qu'à d'autres de braver les interdits et de contrevenir aux ordres. Au péril de leur vie, ils l'ont fait, dissimulant quelquefois sous les apparences de l'obéissance, d'authentiques actes de Résistance. Avec la sérénité que permet une analyse rétrospective, il est désormais possible de porter un regard scientifique et documenté sur ces événements complexes. Les journées cruciales d'août 1944 sont précisément analysées, et notamment le rôle primordial de la Préfecture de Police avant l'arrivée de la 2^e DB du général Leclerc.

Ce livre est le résultat d'une enquête minutieuse menée par Luc Rudolph. En trois ans, ce haut fonctionnaire de la Police a compulsé et recoupé des milliers de fiches individuelles. L'action de centaines d'hommes et de femmes qui avaient, dès 1940, agi dans l'ombre est enfin reconnue. par Luc Rudolph

VERSION 2014, Troisième édition REVUE & AUGMENTÉE. ÉDITIONS LBM

AGENDA

ÉTAPES ESSENTIELLES RENTRÉE 2014

CONGRÈS ET BUREAU NATIONAL DU SCPN

9 SEPTEMBRE

Congrès du SCPN à Levallois-Perret

10 SEPTEMBRE

Bureau National du SCPN

DE NOMBREUSES RENCONTRES AVEC LES COMMISSAIRES

4 SEPTEMBRE

Attachés de Sécurité Intérieure

19 SEPTEMBRE

PP intramuros

1^{er} OCTOBRE

DTSP 93

9 OCTOBRE

Bordeaux

14 OCTOBRE

Rennes

15 OCTOBRE

DTSP 92

15 OCTOBRE

ENSP (66ème promotion)

17 OCTOBRE

Clermont-Ferrand

et d'autres à venir au mois de novembre...

RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES

8 SEPTEMBRE

CAP de titularisation

17 SEPTEMBRE

Rencontre avec le DGPN, M FALCONE

22 SEPTEMBRE

Réunion sur le dispositif de Police Judiciaire aux «ANTILLES GUYANE »

23 SEPTEMBRE

Rencontre avec le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, Mme HAZAN

25 SEPTEMBRE

Assemblée Nationale, M GALUT, Député et Rapporteur spécial des crédits de la mission sécurité à la Commission des finances de l'AN - Table ronde au sujet du PLF 2015

6 OCTOBRE

Rencontre avec le Conseiller Police du Ministre de l'Intérieur, François MAINSARD

7 OCTOBRE

Rencontre avec le Directeur Central de la Sécurité Publique, Pascal LALLE

13 OCTOBRE

Assemblée Nationale, M POPELIN, Député et Rapporteur pour avis de la Commission des lois de l'AN sur les crédits de la sécurité - Table ronde au sujet du PLF 2015

16 OCTOBRE

Rencontre avec le Directeur des Ressources et des Compétences de la Police Nationale, Michel ROUZEAU



Permettre à votre épargne de faire des petits c'est aussi ça GMF.

Une épargne performante et sûre pour préparer les projets de demain. Avec les contrats d'assurance vie et les supports en euros GMF, vous vous constituez petit à petit une épargne performante qui vous permettra de financer tous vos projets d'avenir, en toute sécurité.



Catégorie contrats et fonds en euros



Rendez-vous sur www.gmf.fr
ou appelez le

N° Vert 0 800 88 11 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

* 3,05%, taux servi en 2013 : frais de gestion déduits et avant prélèvements sociaux pour tous les contrats d'assurance vie en euros GMF et les supports réguliers de Multéo et de Certigo. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

GMF VIE - Société anonyme au capital de 186 966 736 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 315 814 806 R.C.S. Pontoise
Siège social : 1, rue Raoul Dautry - CS 40003 - 95122 Ermont Cedex.

